

Constructions d'abris pour la guerreM. Surléau - - - - -

Il ne reste enfin à vous faire part des difficultés ~~qu'elles~~ qu'a rencontrées l'exécution des travaux dans la cour de l'immeuble du 88 rue St-Lazare, où nous faisons construire un abri contre les bombardements ; étant donné ~~l'urgence~~ l'urgence des travaux, nous avons demandé à l'entrepreneur d'exécuter ce travail dans un délai très court et nous lui avons même consenti une prime par jour d'avance.

Depuis trente-cinq jours exactement, la construction de l'abri se poursuit ^{jour et nuit} avec trois équipes qui travaillent 40 heures par semaine, mais en se relayant.

Le travail commencé au milieu de la semaine dernière consistait dans une coulée de béton, travail qui doit être exécuté sans discontinuer. Mais, vendredi dernier, les ouvriers ont prévenu l'entrepreneur qu'ils se refusaient à travailler le samedi et le dimanche suivants, si un salaire double ne leur était pas octroyé pour ces deux jours. L'entrepreneur n'a pas voulu céder. Il a consulté sa Chambre Syndicale qui lui a conseillé de tenir bon. Il aurait, à la rigueur, accepté une majoration pour le dimanche, il s'est refusé à l'envisager pour le samedi, que les ouvriers considèrent à tort comme étant jour férié.

M. GRIMPRET. - C'est un jour ouvrable, en effet.

M. SURLÉAU. - C'est un jour ouvrable au même titre que les autres jours de la semaine et c'est pourquoi nous nous sommes refusés à faire pression sur l'entrepreneur pour qu'il accepte la revendication de ses ouvriers. L'entrepreneur a proposé d'avoir recours à l'arbitrage, mais son personnel n'a pas accepté et a maintenu ses réclamations.

J'en ai référé au Ministre des Travaux Publics qui en a saisi le Ministre du Travail; puis, j'ai pensé à alerter le 4ème bureau de l'Etat-Major de l'armée qui est intéressé à la question puisqu'il s'agit, en définitive, d'un abri pour le temps de guerre. Le Colonel PAQUIN m'a répondu, en effet, que la question l'intéressait et il m'a proposé de mettre à notre disposition des équipes de soldats du Génie. Entre temps j'avais essayé de faire intervenir M. SEMARD auprès de la C.G.T. mais M. SEMARD était absent. M. LIAUD a bien voulu faire le nécessaire auprès du Syndicat intéressé, mais, il s'est heurté à l'intransigeance des ouvriers.

Dans ces conditions, le samedi soir, à 15 heures, le Génie nous a envoyé 60 hommes environ, sous la conduite d'un commandant, capitaine d'un ~~sergent~~ et d'un sous-lieutenant, organisés en deux équipes travaillant respectivement pendant 8 heures et se reposant ensuite 8 heures; ces soldats ont terminé le travail hier matin à huit heures et ont ainsi fourni un travail effectif beaucoup plus considérable que les ouvriers de l'entreprise. Lundi matin, les ouvriers se sont présentés. Ils ont été étonnés de voir la cour occupée par la troupe et la coulée de béton terminée. Encore que nous ayons prévenu le Secrétaire du Syndicat de l'intervention probable de l'Armée; il nous avait déclaré que cela lui était égal.

Je crois que c'était la seule mesure à prendre, car il m'a paru inadmissible que les ouvriers interrompent un travail de cette importance, sous prétexte d'obtenir un double salaire. On en avait même référé à M. DALADIER à Marseille par téléphone. Les ouvriers, ce matin, ont repris le travail et je pense qu'il n'y aura plus de difficultés; s'il s'en présentait à nouveau, nous serions conduits à prendre à nouveau les mesures qui s'imposent, car il faut que notre abri soit terminé dans un délai convenable.